

L'an deux mille dix-sept, le trente et un mars, une convocation est adressée à tous les conseillers municipaux pour le samedi 8 avril à 16 heures 30, salle de la Mairie.

Le Maire,

Séance du 8 avril 2017

(Projet de compte rendu non encore approuvé par le Conseil municipal)

L'an deux mille dix-sept, le samedi huit avril à 16 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Alain BUJADOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER-GALLAND, M. Frédéric DUPLÉIX

Excusés : M. Julien MOURLON, qui a donné pouvoir à M. Alain GRASS ; M. Rodolphe MARTIN, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CARTON

Absents : M. Jacques GALLAND, M. Pascal REDON

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BERTRAND

0) Ajout d'un point à l'ordre du jour

Le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour de la présente réunion l'examen d'une motion, initiée par le syndicat départemental des énergies de la Creuse (SDEC), concernant la politique d'investissement d'Enedis (ex-ERDF) pour l'amélioration du réseau électrique creusois.

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

L'ajout proposé à l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1) Approbation du compte rendu de la réunion du 17 mars 2017

Aucune observation n'est formulée sur le projet de compte rendu de la dernière réunion du Conseil municipal, tenue le 17 mars 2017. Le Maire le soumet au vote.

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2016

Les comptes de la Commune comprennent un compte pour le budget principal et un autre pour le budget annexe de l'atelier loué à la société Codechamp. Ils sont tenus en double : les comptes de gestion par le comptable public (le chef de poste de la trésorerie d'Auzances), les comptes administratifs par l'ordonnateur (le Maire). Les comptes de gestion et les comptes administratifs doivent être identiques.

Les pages récapitulatives (22 et 23) des comptes de gestion tenus par le comptable public pour l'exercice 2016 sont présentées au Conseil municipal. Il est constaté que les montants sont identiques à ceux des comptes administratifs, tant pour le budget principal que pour le budget annexe.

Le Maire soumet ces comptes de gestion pour l'exercice 2016 à l'approbation du Conseil municipal.

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

Les comptes de gestion pour l'exercice 2016 sont approuvés à l'unanimité.

3) Approbation des comptes administratifs de l'exercice 2016

Dans les comptes administratifs, les montants effectivement réalisés en 2016 des recettes et des dépenses sont rapprochés des montants inscrits au budget 2016.

Un tableau (ci-joint) des comptes administratifs pour l'exercice 2016, comportant également les montants proposés pour le budget 2017, a été transmis à l'ensemble des conseillers, par courriel, en même temps que la convocation à la présente réunion.

Le Maire présente et commente les comptes administratifs pour l'exercice 2016. Un échange s'ensuit, en comparant avec l'exercice 2015 (voir pièce jointe au compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 1^{er} avril 2016).

Pour le budget principal, il est notamment relevé que (montants arrondis) :

- les recettes de fonctionnement de l'exercice 2016, soit 160 450 €, ont été à peu près égales à celles de l'exercice 2015, soit 159 900 € ;
- parmi ces recettes de fonctionnement, les dotations, subventions et participations ont procuré 79 070 €, les impôts locaux 51 240 € et les autres produits de gestion courante 19 550 € (essentiellement les loyers des logements et le reversement du budget annexe)
- les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2016 (87 670 €) ont été apparemment un peu inférieures à celles de l'exercice 2015 (93 610 €), mais la différence s'explique essentiellement par une facturation toujours en attente par le SIVOM de ses prestations de fauchage en 2016 ;
- parmi les dépenses de fonctionnement, les dépenses d'électricité ont nettement diminué (2 500 € en 2016 contre 5230 € en 2015), les charges de personnel (34 950 € en 2016) sont restées stables (34 690 € en 2015), les indemnités du maire et des adjoints se sont élevées à 13 620 € et les intérêts des emprunts à 160 € ;
- il s'ensuit un excédent 2016 de fonctionnement de 72 780 €, qui vient s'ajouter aux 78 550 € de résultats antérieurs reportés, le résultat total pour l'exercice 2016 ressortant ainsi à 151 330 € ;
- les dépenses d'investissement ont un peu augmenté en 2016 (87 540 € - dont 38 780 € de travaux de voirie, 16 760 € pour la salle polyvalente et 6 930 € pour les statues de l'église - contre 76 380 € en 2015, soit + 14,6 %), mais beaucoup moins que prévu au budget 2016 (213 940 €) car les travaux d'aménagement des places de la mairie et de l'église ne seront, pour la plupart, déboursés qu'en 2017 ;

- les recettes d'investissement autres que l'autofinancement (excédent de fonctionnement capitalisé) ont sensiblement baissé en 2016 (- 16,4 %) : 27 600 € (4 710 € de compensation de TVA et 22 890 € de subventions) contre 33 020 € en 2015 (22 440 € de compensation de TVA et 10 580 € de subventions).

Pour le budget annexe, il est relevé que (montants arrondis) :

- les recettes de fonctionnement, constituées essentiellement des loyers versés par la société Codechamp, se sont élevées à 4 840 € ;
- les dépenses, de fonctionnement uniquement, n'ont été que de 140 € ;
- compte tenu des 1 550 € de résultats reportés des exercices antérieurs, un reversement de 5 000 € au budget principal de la Commune a pu ainsi être effectué en 2016, qui laisse encore, pour ce budget annexe, un résultat de 1 250 € à reporter à la clôture l'exercice 2016.

Il est constaté que les montants figurant dans les comptes administratifs 2016 sont identiques à ceux figurant dans les comptes de gestion 2016 tenus par le comptable public.

Comme le prescrit le code général des collectivités territoriales, le Maire se retire avant le vote d'approbation des comptes administratifs.

Le premier adjoint, M. Alain GRASS, soumet au vote l'approbation des comptes administratifs, d'abord pour le budget principal, puis pour le budget annexe relatif à l'atelier.

- **Budget principal** :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		78 554,13 €	43 792,97 €	
Opérations de l'exercice	87 669,36 €	160 449,15 €	87 544,32 €	79 591,13 €
Totaux	87 669,36 €	239 003,28 €	131 337,29 €	79 591,13 €
Résultats de clôture		151 333,92 €	51 746,16 €	
Restes à réaliser			22 850,00 €	12 116,00 €
Totaux cumulés	87 669,36 €	239 003,28 €	74 596,16 €	12 116,00 €
Résultats définitifs		151 333,92 €	62 480,16 €	

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

Le compte administratif 2016 du budget principal est approuvé.

- **Budget de l'atelier**

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 552,98 €		14 441,99 €
Opérations de l'exercice	5 137,58 €	4 836,10 €	0,00 €	0,00 €
Totaux	5 137,58 €	6 389,08 €	0,00 €	14 441,99 €
Résultats de clôture		1 251,50 €		14 441,99 €

Restes à réaliser				
Totaux cumulés				
Résultats définitifs				

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

Le compte administratif 2016 du budget annexe est approuvé.

4) Affectation des résultats de l'exercice 2016

Le Maire propose au Conseil municipal d'affecter comme suit les résultats de l'exercice 2016, d'une part, pour le budget principal et, d'autre part, pour le budget annexe relatif à l'atelier.

- Budget principal

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2016 :	+ 72 779,79 €
Résultats antérieurs reportés :	+ 78 554,13 €
Soit un total à affecter de :	+ 151 333, 92 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2016 :	- 7 953,19 €
Résultats antérieurs reportés (2015) :	- 43 792,97 €
Total à affecter :	- 51 746,16 €

Compte tenu des restes à réaliser sur investissements à la clôture de l'exercice 2016, le besoin de financement de l'exercice 2016 s'élève à 62 480,16 €, correspondant au déficit 2016 de la section d'investissement (- 51 746,16 €), majoré du solde (- 10 734 €) des dépenses (- 22 850 €) et des recettes (12 116 €) d'investissement de 2016 restant à payer ou à encaisser en 2016 (RAR : 12 116 € - 22 850 € = - 10 734 €).

Affectation des résultats

Il est proposé au Conseil municipal :

. de reporter comme suit au budget 2017 le déficit d'investissement de l'exercice 2016, soit - **51 746,16 €** :

- en section d'investissement au compte 001 (dépense) : - 51 746,16 €

. de reporter comme suit au budget 2017 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, soit + **151 333, 92 €** :

- en section de fonctionnement au compte 002 (recette) : + 88 853,76 €
- en section d'investissement au compte 1068 (recette) : + 62 480,16 €

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

A l'unanimité du Conseil municipal, les affectations proposées des résultats du budget principal pour l'exercice 2016 sont approuvées.

- Budget de l'atelier

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2016 :	- 301,48 €
Résultats antérieurs reportés (2015) :	+ 1 552,98 €
Total à affecter :	+ 1 251,50 €

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2016 :	0,00 €
Résultats antérieurs reportés (2015) :	+ 14 441,99 €
Total à affecter :	+ 14 441,99 €

Il n'y pas de reste à réaliser. Le besoin de financement est donc nul.

Affectation des résultats

Il est proposé au Conseil municipal :

. de reporter comme suit au budget 2017 l'excédent d'investissement de l'exercice 2016, soit + 14 441,99 € :

- en section d'investissement au compte 001 (dépense) : + 14 441,99 €

. de reporter comme suit au budget 2017 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, soit + 1 251,50 € :

- en section de fonctionnement au compte 002 (recette) : + 1 251,50 €

- en section d'investissement au compte 1068 (recette) : 0,00€

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

A l'unanimité du Conseil municipal, les affectations proposées des résultats du budget annexe pour l'exercice 2016 sont approuvées.

5) Vote des taux d'imposition 2017

Le Maire rappelle les taux d'imposition 2016 (inchangés depuis 2009, année d'entrée de la commune à la communauté de communes AUZANCES/BELLE GARDE) :

- Taxe d'Habitation	: 5,63 %
- Taxe Foncier Bâti	: 6,75 %
- Taxe Foncier Non Bâti	: 46,06 %

Il propose de ne pas modifier ces taux pour 2017 et les soumet à l'approbation du Conseil municipal.

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

Les taux d'imposition proposés pour 2017 sont approuvés à l'unanimité.

6) Vote des budgets 2017

Le Maire rappelle que les budgets sont votés par chapitres, les sommes sont arrondies à l'euro, et que les sections de fonctionnement et d'investissement doivent être équilibrées en dépenses et en recettes.

Il présente et commente, en précisant le détail des principaux postes de recette et de dépense, la proposition 2017 ci-après, d'une part pour le budget principal et, d'autre part, pour le budget annexe de l'atelier. Il précise que les montants des dotations de l'État budgétés sont estimatifs, les notifications n'ayant pas encore été reçues. Une discussion s'ensuit.

- Budget principal :

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général :	72 500,00 €	Atténuations de charges :	1 500,00 €
Charges de personnel :	41 800,00 €	Produits des services :	3 870,00 €
Autres charges de gestion courante :	18 200,00 €	Impôts locaux :	47 969,00 €
Charges financières :	100,00 €	Dotations :	73 800,00 €
		Autres produits de gestion courante :	12 500,00 €
Virement à la section d'investissement :	100 193,00 €	Produits exceptionnels :	4 300,00 €
		Produits financiers :	0,24 €
		Résultat reporté de 2015 :	88 853,76 €
		Opérations d'ordre - Tx Régie	0,00 €
Total dépenses de fonctionnement :	232 793,00 €	Total recettes de fonctionnement :	232 793,00 €

Hors report des exercices antérieurs, les recettes de fonctionnement (montant arrondi 2017: 143 940 €) diminuent de 5,5 % par rapport au budget 2016 (montant arrondi : 152 380 €). Outre par une anticipation d'une diminution des dotations de l'État (- 3 600 €), cette réduction s'explique par le virement ponctuel en 2016 de 5 000 € d'excédents cumulés du budget annexe.

Hors virement à la section d'investissement (100 190 € contre 103 890 € au budget 2016), les dépenses de fonctionnement (montant arrondi 2017 : 132 600 €) augmentent de 4,4 % par rapport au budget 2016 (montant arrondi : 127 050 €). En réalité, l'augmentation est sensiblement moindre, notamment en raison du report sur 2017 de la facturation des prestations 2016 de fauchage du SIVOM et d'un double compte de dépenses de personnel remboursés par la Communauté de communes.

Investissement :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Restes à réaliser 2016 :	22 850,00 €	Restes à réaliser 2016 :	12 116,00 €
Déficit d'investissement 2016 :	51 746,00 €	Excédent de fonctionnement 2015 capitalisé :	62 480,16 €
Opérations d'équipement :	170 790,00 €	Subventions d'équipement :	69 200,00 €
Op. 11 « Terrains » :	500,00 €	FCTVA :	10 397,00 €
Op. 12 « Achat de matériels »	4 500,00 €	Virement de la section de fonctionnement :	100 193,00 €
Op. 13 « Travaux de voirie »	40 000,00 €		
Op. 14. « Salle polyvalente »	2 000,00 €		
Op.15 « Eglise »	0,00 €		
Op.16 « Aménagement du bourg »	121 790,00 €		
Op.17 « cimetière »	2 000,00 €		
Emprunts et cautionnements :	9 500,00 €	Emprunts et cautionnement :	500,00 €
Opérations d'ordre - Tx régie	0,00 €		
041 - opérations patrimoniales	0,00 €	041 - opérations patrimoniales	0,00 €
Total dépenses d'investissement :	254 886,16 €	Total recettes d'investissement :	254 886,16 €

Le tableau ci-après donne le détail du budget d'investissement prévu pour 2017. Il est précisé que les subventions complémentaires attendues de l'État, pour les travaux d'aménagement du bourg, au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) n'ont pas été pris en compte dans les recettes budgétées, l'attribution de ces subventions n'ayant pas été encore été confirmée. Pour l'aménagement de la place de l'église, ce tableau comprend, en dépenses, mais pas en recettes, les 12 000 € des travaux du parking Codechamp, qui seront financés par une contribution du budget annexe de l'atelier.

Dépenses et recettes d'investissement (BUDGET PRINCIPAL 2017)

Opération	Dépenses		Recettes (subventions calculées sur HT)	
11 terrains	Achat des parcelles chemin barenteix	500,00 €		
	Total opération 11	500,00 €		
12 Matériel	Armoire à balais	240,00 €		
	Matériels pour agent communal	383,00 €		
	Défibrillateur	2 280,00 €		
	Divers	1 597,00 €		
Total opération 12	4 500,00 €			
13 Voirie	Route de Malleret	15 500,00 €	DETR	3 866,00 €
	Routes des Barris	4 215,00 €	DETR	1 053,00 €
	VC1 entre Chez Bardy et le Chassain	4 205,00 €	DETR	1 051,00 €
	Travaux Routes Chez Lucet	2 355,00 €	DETR	588,00 €
	Chemin Malleret	8 150,00 €	DETR	2 355,00 €
	Divers	5 575,00 €		
Total opération 13	40 000,00 €		8 913,00 €	
14 Salle polyvalente	Divers	2 000,00 €		
	Total opération 14	2 000,00 €		

16 Aménagement bourg	Grille devant école	1 020,00 €	DETR 35 %	297,08 €
			Subvention exceptionnelle député 6,96 %	59,08 €
			Département 15 %	127,32 €
	Lot 1 VRD Enrobé	40 300,00 €	DETR 35 %	11 748,90 €
			Subvention exceptionnelle député 6,96 %	2 336,35 €
			Département 15 %	5 035,24 €
	Lot 2 Pavés	52 344,00 €	DETR 35 %	15 267,00 €
			Subvention exceptionnelle député 6,96 %	3 035,95 €
			Département 15 %	6 543,00 €
	Lot 3 Murs (Pour mémoire : budget 2018, tranche 3 des travaux d'aménagement du bourg)	29 520,00 €	DETR 50 %	12 300,00 €
			Subvention exceptionnelle député 6,96 %	1 712,16 €
			Département 15 %	3 690,00 €
	Lot 4 Éclairage public	3 990,00 €	DETR 35 %	1 162,39 €
			Subvention exceptionnelle député 6,96 %	231,15 €
			Département 15 %	498,17 €
	Lot 6 Mobilier urbain	6 306,00 €	DETR 35 %	1 839,25 €
			Subvention exceptionnelle député 6,96 %	365,75 €
			Département 15 %	788,25 €
	Maîtrise d'œuvre	6 960,00 €	DETR 35 %	2 030,00 €
			Subvention exceptionnelle député 6,96 %	403,68 €
			Département 15 %	1 044,00 €
	Travaux supplémentaires	10 870,00 €	DETR 35 %	3 043,60 €
			Subvention exceptionnelle député 6,96 %	605,24 €
			Département 15 %	1 304,40 €

Total opération 16		121 790,00 €		
17 cimetière	Jardin du souvenir	2 000,00 €		
Total opération 17		2 000,00 €		
Total travaux et achats		170 790,00 €		

Subvention DETR

44 301,22 €

Non compris subvention travaux payés sur budget atelier

Subventions Etat

7 037,20 €

Non compris subvention travaux payés sur budget atelier

Département

14 035,98 €

Non compris FDAEC 2015 travaux chemin de Barenteix restant à percevoir (3 293 €)
et non compris subvention travaux payés sur budget atelier

Le Maire soumet au vote du Conseil cette proposition de budget principal pour l'exercice 2017.

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

La proposition de budget principal pour l'exercice 2017 est approuvée à l'unanimité.

- Budget atelier :

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général :	6 046,00 €	Autres produits de gestion courante :	4 800,00 €
Autres charges de gestion courante :	5,50 €	Résultat reporté de 2016 :	1 251,50 €
Total dépenses de fonctionnement :	6 051,50 €	Total recettes de fonctionnement :	6 051,50 €

Investissement :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Immobilisations en cours :	14 441,99 €	Excédent d'investissement 2016 :	14 441,99 €
<i>Travaux Divers :</i>	<i>2 441,99 €</i>		
<i>Parking Codechamp :</i>	<i>12 000,00 €</i>		
Emprunts et cautionnements :	350,00 €	Emprunts et cautionnement :	350,00 €
Total dépenses d'investissement :	14 791,99 €	Total recettes d'investissement :	14 791,99 €

Dans le cadre de l'aménagement de la place de l'église, il est prévu que le budget annexe (dépenses d'investissement) contribuera aux travaux à hauteur de 12 000 € au titre des places de parking des employés de l'atelier.

Le Maire soumet au vote du Conseil cette proposition de budget annexe pour l'exercice 2017.

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

La proposition de budget annexe pour l'exercice 2017 est approuvée à l'unanimité.

L'encours 2017 des emprunts souscrits par la Commune se présente comme suit :

Date début	Durée emprunt	Objet emprunt	Organisme prêteur	Taux 2017	Échéances 2017		Capital restant dû au 01/01/2018
					Capital	intérêt	
2004	20 ans	Réhabilitation bâtiment mairie et logements	Crédit Agricole	0,18 %	6541,71 €	94,40 €	45 932,48 €
2007	10 ans	Elargissement chemin Chez Bardy-Les Trois-Ponts	Département	0 %	800,00 €	0,00	0,00 €
2011	10 ans	Travaux de voirie Chez Aufaure et Rimareix	Département	0 %	800,00 €	0,00	3 200,00 €
2014	10 ans	Travaux de voirie VC n° 1	Département	0 %	800,00 €	0,00	5 800,00 €

7) Aménagement du bourg/décision du tribunal et suite des travaux

a) Décision du tribunal administratif (travaux de la place de l'église)

Le Maire rappelle que la SARL LORETO, une des quatre entreprises candidates non retenues pour le lot n° 2 « pavés » du marché de travaux d'aménagement de la place de l'église, a contesté, devant le tribunal administratif de Limoges, l'attribution de ce lot n° 2 à la SARL POCHEBONNE (43 620,00 € HT). Celle-ci a été assignée, conjointement avec la Commune, par la SARL LORETO dans sa requête en référé précontractuel du 27 février. Dans l'attente du jugement, la notification de l'attribution du lot n° 2 a été obligatoirement suspendue. En fait, les notifications des autres lots l'ont été aussi. Le démarrage de l'ensemble des travaux a ainsi été différé (voir point n° 2 du compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 17 mars 2017).

L'audience du tribunal s'est tenue le mercredi 22 mars 2017. Après avoir adressé un mémoire écrit, le Maire y a représenté la Commune, avec l'assistance d'un avocat du barreau de Limoges, dont les honoraires ont été pris en charge dans le cadre du contrat d'assistance juridique souscrit par la Commune auprès de Groupama.

Dans son ordonnance rendue le 24 mars, le président du tribunal administratif de Limoges a rejeté la demande de la SARL LORETO. Les différents griefs invoqués contre la Commune, notamment le reproche de n'avoir pas suspecté une offre anormalement basse de la part de la SARL POCHEBONNE, ont été écartés. La procédure suivie par la Commune pour l'attribution de ce lot n° 2 a ainsi été jugée conforme aux règles applicables. Le juge a laissé à chacune des parties la charge des frais de sa défense.

La SARL LORETO disposant d'un délai de quinze jours pour éventuellement se pourvoir en cassation devant le Conseil d'État, la notification du marché ne pourra intervenir qu'après ce délai. En tout état de cause, le calendrier de l'ensemble du chantier va devoir être revu.

b) Travaux de la place de la Mairie

Le Maire fait le point sur l'achèvement en cours de la première tranche des travaux de la place de la Mairie. Le pavage de la place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite (PMR) est presque terminé. Conformément au souhait de l'architecte des bâtiments de France, le dessin du garde-corps devant l'école va être revu par Franck Tabard.

Il évoque ensuite la perspective d'une seconde tranche de travaux comprenant un pavage autour du Monument aux Morts et le traitement du reste de la place, aujourd'hui pour partie en goudron et pour partie en herbe.

La discussion fait apparaître que, pour préciser le traitement du reste de la place, une option doit être prise préalablement sur l'accès et le stationnement des véhicules jusqu'au bâtiment de la Mairie.

En tout état de cause, un accès pour les véhicules côté église est nécessaire pour rejoindre la place de stationnement PMR et pour permettre aux véhicules des pompiers d'atteindre les trois entrées du bâtiment communal (entrée sud : école/logements, entrée du milieu : Mairie, entrée nord : salle des associations/secrétariat mairie/logements). Le point faisant débat porte sur l'aménagement d'un second accès pour les véhicules, de l'autre côté du Monument aux Morts, aboutissant en face de l'entrée sud commune à l'école et aux logements desservis par le même couloir, avec possibilité de stationnement « minute » face à cette entrée sud. L'alternative consisterait à aménager un espace de stationnement pour le bus scolaire et pour les déposes rapides en bas de la place, en retrait de la route, parallèlement à celle-ci.

Le Maire soumet au Conseil l'option consistant à prévoir un second accès pour les véhicules de l'autre côté du Monument aux Morts, avec possibilité de stationnement « minute » en face de l'entrée commune à l'école et aux logements desservis par le même couloir.

Pour	Contre	Abstention
8	1 (Jean-Marie BERTRAND)	0

L'option d'un second accès pour les véhicules, avec possibilité de stationnement « minute » face à l'entrée sud du bâtiment communal, est retenue. Un plan d'aménagement, sur cette base, du reste de la place de la Mairie va être préparé.

8) Chemin de la carrière à Sannegrand/écoulement des eaux

Comme prévu lors de la réunion du Conseil du 17 mars 2017 (voir le point 8-k du compte rendu), le Maire a, avec la deuxième adjointe, Madame Isabelle CARTON, rencontré M. Laurent MORELE, à la suite du rebouchage par celui-ci de deux saignées sur le chemin de la carrière à Sannegrand. M. MORELE a maintenu qu'il n'a pas à recevoir sur ses parcelles les eaux de ruissellement provenant de saignées pratiquées dans ce chemin sectionnaire.

D'autre part, le Maire donne lecture au Conseil de la lettre reçue, le 23 mars, du GAEC de Sannegrand, demandant que des mesures soient prises pour remédier au mauvais écoulement des eaux sur ce chemin du fait de l'obstruction des saignées par le GAEC MORELE.

Par ailleurs, il présente le résultat de l'analyse juridique, à laquelle il a fait procéder, de la situation en cause : dès lors que les eaux ne proviennent pas d'un écoulement naturel mais d'un dispositif mis en place pour les conduire, le propriétaire du fonds vers lequel les eaux sont dirigées est en droit de s'y opposer (article 640 du code civil).

Enfin, il fait observer que les écoulements pourraient être réduits en amont en récupérant l'eau de la source située plus haut et en complétant par des drainages.

Toutes ces points seront évoqués lors de la réunion annuelle des habitants des sections de commune de Sannegrand et des Barris, fixée au samedi 29 avril à 10 heures à la Mairie.

9) Motion concernant la politique d'investissement d'Enedis

Le Maire donne lecture d'une motion (voir P.J.) que le syndicat des énergies de la Creuse (SDEC) propose aux communes et intercommunalités creusoises d'adopter pour obtenir d'Enedis (ex-ERDF) une politique d'investissement plus active pour l'amélioration du réseau électrique creusois.

Il soumet cette proposition de motion au Conseil.

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

La motion proposée est adoptée à l'unanimité.

10) Questions diverses

a) Tours de garde pour le bureau de vote (élections présidentielle et législative)

La composition du bureau de vote, pour les deux tours de scrutin de l'élection présidentielle (23 avril, 7 mai) puis de l'élection législative (11 et 18 juin), est ajustée comme suit :

Horaires	Noms-Prénoms
8h00 - 10h00	Alain GRASS, Michèle TIXIER-GALLAND, Karine BIALOUX
10h00 - 12h00	Michèle ALOUCHY, Julien MOURLON, Françoise DESMICHEL/Michel MOUTARDE
12h00 - 14h00	Jean-Marie BERTRAND, Frédéric DUPLÉIX, Henri PASSAVY
14h00 - 16h30	Pascal REDON, Jacques GALLAND, Jean-Claude MARTINAN
16h30 - 19h00	Alain BUJADOUX, Isabelle CARTON, Evelyne GIPOULON

Ce tableau pourra être actualisé, sous réserve que soient toujours présents au moins deux conseillers municipaux par tour de garde.

b) Fibre optique

Les travaux de réalisation de la dalle destinée à recevoir l'armoire du sous-répartiteur de Chez Taverne vont commencer sous peu.

c) Documents adressés par les associations sollicitant des subventions communales

L'association du judo a transmis ses rapports d'activité et financier. L'association de la Course de côte de la Tardes a communiqué son bilan financier 2016. L'association des lieutenants de l'ouvèterie n'a produit que son rapport d'activité, sans éléments financiers.

d) Défibrillateur

Le Crédit Agricole a fait savoir qu'il contribuera à l'acquisition du défibrillateur. Le montant de sa participation, qui s'ajoutera à celles des sociétés Codechamp (1 000 €) et Groupama (800 €), sera prochainement fixé par les instances compétentes de la banque.

La séance est levée à 18 heures 30.

Le secrétaire

Le Maire

Jean-Marie BERTRAND

Alain BUJADOUX